

SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 230 000 Euros
Siège social : 66 Bd Niels Bohr Bâtiment CEI - BP 2132
69100 Villeurbanne
432.681.427 RCS LYON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 24 MARS 2006

L'an deux mille six,

Le 24 mars,

A onze heures trente,

Les personnes désignées en qualité de membres du Conseil de surveillance de la société SCIENTIFIC BRAIN TRAINING, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, se sont réunies pour la première fois à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé de la transformation de la Société de société par actions simplifiée en société anonyme en vue de constituer le bureau du Conseil, de nommer les membres du Directoire et d'organiser la direction de la Société.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Jean-Pierre MICHAUX ;
- Monsieur Bertrand COTE ;
- Madame Danielle NOIR ;
- Monsieur Christian LAMELOISE représentant Monsieur Georges ROUSSEAU.

Est absent et excusé :

- Monsieur Guy MALHER.

Madame Daniel^e NOIR, doyenne d'âge, préside la séance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de surveillance ont, à l'unanimité des membres présents ou représentés, pris les décisions suivantes.

CONSTITUTION DU BUREAU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nomination du Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Jean-Pierre MICHAUX est désigné en qualité de Président du Conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le Président est chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Monsieur Jean-Pierre MICHAUX déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

Madame Danielle NOIR invite alors Monsieur Jean-Pierre MICHAUX à présider la séance du Conseil.

Nomination du Vice-Président du Conseil de surveillance.

Madame Danielle NOIR est désigné en qualité de Vice-Président du Conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le Vice-Président est chargé, en cas d'empêchement du Président, de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Madame Danielle NOIR déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

DIRECTOIRE

Nomination des membres du Directoire.

Le Conseil de surveillance nomme comme premiers membres du Directoire pour une durée de deux ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

- Monsieur Michel NOIR demeurant 24 rue Josephin Soulary – 69004 Lyon ;
- Monsieur Bernard CROISILE demeurant 15 avenue Maréchal Foch – 69006 Lyon;
- Monsieur Franck TARPIN-BERNARD demeurant Avenue Charles de Gaulle – 01800 Villieu Loyes Mollon.

Les membres ainsi nommés, introduits en séance, acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclarent chacun qu'ils satisfont à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges qu'une même personne peut occuper, et qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction ou déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur.

Le Directoire exercera les pouvoirs prévus par la Loi et l'article 17 des statuts.

Toutefois, il devra, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, recueillir l'accord préalable du Conseil de surveillance pour les actes et engagements définis par l'article 23 des statuts.

Nomination du Président du Directoire.

Le Conseil de surveillance confère à Monsieur Michel NOIR susnommé la qualité de Président du Directoire pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Monsieur Michel NOIR déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié.

Le Président représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil de surveillance et l'un de ses membres.

Le Président du Conseil
M. Jean-Pierre MICHAUX



Un membre du Conseil

